

Les Changements Liturgiques Antérieurs à Vatican II : La Route vers la Nouvelle Messe

Par Monseigneur Daniel L. Dolan

The Roman Catholic, Juin 1983.
EtudesAntimodernistes.fr, Août 2016.

Était-ce Pie XII et Jean XXIII ? Ou bien était-ce plutôt Bugnini ?

La tentative récente [ndt : pour 1983] de Mgr Lefebvre d'imposer la liturgie réformée de Jean XXIII au clergé et aux laïcs fidèles à la tradition catholique n'est rien de moins qu'une tragédie, comme les événements récents l'ont démontré. Mais en cela il y a une part d'ironie - mais une ironie qui pique plutôt que d'amuser.

La Fraternité dédiée à Saint Pie X, le grand ennemi du modernisme, a tenté de contraindre ses membres d'abandonner les livres liturgiques portant le nom de leur saint Patron, une garantie de l'orthodoxie, en faveur des réformes provisoires de Jean XXIII, un homme longtemps soupçonné de modernisme, comme il l'a dit lui-même personnellement à Mgr Lefebvre. Les réformes de Jean XXIII ne visaient qu'à « dépanner l'Église » jusqu'à ce que Vatican II puisse tout réviser, et sont maintenant utilisées pour diviser ceux qui ont tenté de sauver ce qui restait d'âmes après la destruction massive de ce Concile.

La Fraternité a résisté avec raison aux abus de pouvoir de l'Église Conciliaire. Mais elle cherche maintenant à légiférer en matière liturgique – un droit qu'elle n'a pas, car un tel pouvoir appartient au Saint-Siège seul (Canon 1257). Au lieu de suivre sa pratique prudente de garder la coutume de chaque pays (sanctionnée par le Chapitre général de 1976 et jamais révoquée), elle exige désormais une obéissance aveugle au nom de « l'unité liturgique. » Les prêtres qui refusent d'obéir inconditionnellement à leurs prétentions de « réformer » la façon dont ils disent la messe sont d'abord soumis à des menaces et enfin, si cela échoue, ils deviennent l'objet de dénonciations amères. C'est comme si l'histoire se répétait sous nos yeux.

Une autre ironie est que la liturgie de Jean XXIII n'est pas vraiment la sienne du tout, pas plus que la nouvelle Semaine Sainte peut être attribuée au pape Pie XII. Ces modifications provisoires qui ont préparé la voie au *Novus Ordo Missae* ont été préparées sous la direction de deux hommes : le Père (plus tard Cardinal) Ferdinando Antonelli, O.F.M., et le Père (plus tard archevêque) Annibale Bugnini, C.M.

En 1969 Antonelli a signé le décret promulguant le *Novus Ordo*.

Et Bugnini, qui a supervisé la réforme liturgique depuis sa création en 1948 jusqu'à son point culminant en 1969 avec le Nouvel Ordre de la Messe, est le célèbre prélat du Vatican poursuivi d'accusations à répétition de complicité avec la Maçonnerie. En fait, Mgr Lefebvre lui-même, sur la base de son expérience personnelle, pensait que très probablement le Père Bugnini était Maçon.

Et maintenant, voici qu'on nous demande d'accepter toute l'espièglerie liturgique faite au cours des années cinquante et soixante par le Père Bugnini, tout en rejetant ce qu'il a produit à peine huit ans plus tard ! Peut-être que les catholiques ont raison de sentir qu'ils se font avoir par un

compromis ! Ce n'est pas ironique, mais tragique !

Combien de fois avez-vous entendu quelqu'un demander : « Comment cela a-t-il pu se faire ? » La réponse est que cela ne s'est pas mis en place en une seule nuit. Les responsables du remplacement de notre Sainte Messe par une Célébration Communautaire se sont contentés pendant des années de travailler lentement, très lentement. Un détective qui examine ce qui semble être le cadavre du Catholicisme (comme le juge le monde : car en vérité l'Église vit encore !) trouverait des preuves irréfutables du *modus operandi* des meurtriers : leur méthode est le gradualisme, celui-là même qui est employé par Satan pour terrasser les âmes. Cela fut d'ailleurs admis par le Cardinal Heenan de Westminster, qui a déclaré que les changements ont dû être faits progressivement, sans quoi le peuple ne les aurait jamais acceptés.

Penchons-nous sur l'histoire « des premières étapes de la destruction de la liturgie romaine » - l'expression est tirée d'un livre sur les réformes pré-conciliaires pour lequel Mgr Lefebvre lui-même a écrit la préface. Nous verrons comment par volonté expresse les changements liturgiques - ceux qu'on nous demande maintenant d'accepter - se succédèrent par intervalle de quelques années, jusqu'à ce que les membres du clergé fussent habitués à vivre dans une atmosphère de changement constant, de sorte que la plupart d'entre eux furent inévitablement dans la confusion. Ils ne se considéraient plus obligés de connaître et d'appliquer correctement l'ensemble des rubriques, et ils ne se sentaient plus « à l'aise » dans le sanctuaire. Au nom de la « simplification, » les règles et les principes qui ont présidé à la liturgie pendant des siècles ont été peu à peu remplacés par un état constant de flux tel qu'il existe actuellement dans l'Église Conciliaire.

Après avoir étudié cette chronologie des changements savamment conçue, vous ne trouverez pas étonnant que la plupart des prêtres sont devenus perplexes et confus, sans pouvoir s'accrocher à aucun principe plus sûr ou plus immuable que l'obéissance aveugle, exprimée par une acceptation immédiate de n'importe quelles nouvelles rubriques trouvées dans le courrier du matin.

I. La Veillée Pascale « Expérimentale » (1950)

Ce travail de changement progressif commença le 28 mai 1948 par la nomination d'une **Commission pour la Réforme Liturgique** avec le Père **Antonelli** comme **Directeur Général**, et le Père **Bugnini** en tant que **secrétaire**, les hommes qui ont respectivement imposé et composé le *Novus Ordo Missae*.

Deux ans plus tard, le 22 Novembre 1950, le Cardinal Liénart, en sa qualité de chef de l'assemblée des évêques français, demanda formellement au Saint-Siège la permission de célébrer la Veillée Pascale le soir dans la nuit plutôt que le matin pour « des raisons pastorales. » Il obtint plus qu'il n'avait demandé. Sous le couvert d'un simple changement d'heure, un rite essentiellement réécrit fut introduit, de même que plus tard, la « messe en anglais » [ou en français, ndt] fut imposée au nom de la langue vernaculaire, en parlant peu du fait que seulement trente pour cent du texte de la Messe traditionnelle était connservé.

Les premières tendances dissonantes et discordantes de la « Symphonie du Nouvel Ordre » se faisaient déjà entendre dans cette nouvelle veillée pascale :

1. Le principe des **rites facultatifs** utilisés expérimentalement fut introduit.
2. Pour la première fois, **le vernaculaire fut introduit dans la liturgie même**. (Ce fut également la première étape de Cranmer, en 1548)
3. La rubrique demandant au célébrant à « s'asseoir et écouter » (*sedentes auscultant*) les leçons plutôt que de les lire à l'autel est introduite pour la première fois et est immédiatement interprétée comme justifiant l'usage exclusif de la langue vernaculaire dans cette partie de la liturgie.

En 1953, le jeune eucharistique de minuit fut réduit à trois heures sous certaines conditions comme une concession à la faiblesse moderne. Les liturgistes modernistes, cependant, y ont vu le début de la destruction progressive de la discipline sacramentelle de l'Église, qui aboutirait aux « 15 minutes » de Paul VI.

Déjà en 1954, les premiers grondements de l'anarchie liturgique se faisaient entendre, et le Pape Pie XII avertit les prêtres dans une allocution de ne rien changer dans la liturgie de leur propre autorité. Mais les changements continuèrent.

II. La Nouvelle Semaine Sainte (1955)

L'ensemble de la vénérable Semaine Sainte de l'Église fut retranché en 1955 avec la publication de *Maxima Redemptionis*. Le mensonge est répété et prolongé : il ne s'agit que d'un changement d'heure. La refonte drastique de la plupart des cérémonies de la semaine la plus sacrée de l'Église ne reçoit aucune justification. Comment le pourrait-elle ?

A. Principales Caractéristiques : La nouvelle Semaine Sainte fut une sorte de ballon d'essai pour le Novus Ordo. Quelles en furent les principales caractéristiques ?

1. Tout doit être **court et simple**.
2. Des rites clés doivent être effectués par le prêtre tournant le dos à l'autel, **face au peuple** : la bénédiction des Rameaux, la prière finale de la procession du Dimanche des Rameaux, la bénédiction de l'eau baptismale le Samedi Saint, etc.
3. Les **Prières au Pied de l'Autel** et le **Dernier Évangile** sont supprimés pour la première fois.
4. Tout le monde, prêtre et laïcs, doit **réciter ensemble le Notre Père** le Vendredi Saint.

B. Dimanche des Rameaux : En particulier, la cérémonie du Dimanche des Rameaux perdit son ancien rite de bénédiction qui intègre de nombreuses prières de la Messe, associant ainsi le rameau sacramental avec le Saint Sacrement. Les sept collectes furent réduites à une, l'avant-Messe de la bénédiction disparut entièrement, ainsi que la cérémonie du *Gloria Laus* à la porte de l'Église. Le récit de la Passion fut raccourci, en omettant l'Onction à Béthanie et la Dernière Cène.

C. Le Triduum : L'ensemble de l'équilibre du *Triduum Sacrum*, les trois derniers jours de la Semaine Sainte, fut bouleversé. Le magnifique Office des Ténèbres disparut pratiquement, de même que la dévotion populaire des *Tre Ore*.

1. L'ancienne **Messe des Présanctifiés** le Vendredi fut **abolie** et remplacée par une cérémonie simple de Communion des fidèles. Contrairement à la coutume immémoriale, la gémulation fut prescrite à la prière pour les Juifs.
2. La **Vigile du Samedi Saint** fut **entièrement modifiée**, avec ses leçons réduites de douze à quatre, et une modification drastique du rite traditionnel de la Bénédiction du Feu Nouveau et du Cierge Pascal. (En 1955 également, la cérémonie toute aussi ancienne de la Vigile de la Pentecôte fut entièrement supprimée.)

Même cet aperçu nécessairement superficiel du rite de la nouvelle Semaine Sainte va nous permettre de comprendre comment il se fait qu'un moderniste liturgique noté, le Père Duployé, ait pu dire : « Si nous parvenons à restaurer la Veillée Pascale dans sa valeur d'origine, le Mouvement Liturgique aura triomphé ; je me donne dix ans pour faire cela. » Le théologien moderniste Chenu commente : « Dix ans plus tard, c'était fait. »

III. La « Réforme » des Rubriques (1955).

L'année 1955 fut mauvaise pour la liturgie romaine ; elle vit également une réforme avec orientation moderniste des rubriques du Missel et du Bréviaire, par le décret *Cum Nostra Hac Aetate*.

Des soi-disant « accrétions indésirables » furent retirées de la Sainte Liturgie « à la lumière de l'érudition moderne, » à savoir :

1. Les **anciens rangs** de fêtes semi-doubles et simples furent supprimées.
2. La plupart des **Vigiles de jours de fête furent supprimées**, faisant de la célébration des vigiles « l'ombre d'elle-même. » (Vigiles de la Toussaint, des apôtres, de Notre-Dame, etc.)
3. Le nombre des **octaves** fut réduite de quinze à trois. Certaines octaves supprimées remontaient au VIIe siècle!
4. Pour la première fois, une **distinction entre récitation « publique » et « privée » de l'Office Divin** fut introduite, même si la tradition nous enseigne que l'Office est par sa nature même une prière publique. Ceci préfigure la distinction faite par le *Novus Ordo* entre les Messes avec et sans fidèles.
5. Les **Pater Noster** récités à l'Office furent réduits de seize à cinq, les dix **Ave Maria** et les trois **Credo** furent entièrement supprimés, de même que certaines autres prières avant et après l'Office.
6. Les **prières fériales** pénitentielles furent abolies avec deux exceptions mineures.
7. Le **Suffrage des Saints** et la **Mémoire de la Croix** furent supprimés, et le magnifique Symbole de Saint Athanase (datant du VIIIe siècle) ne devait être dit qu'une fois par an.
8. Les **Mémoires supplémentaires** dites à la messe au cours des différentes saisons de l'année (telles que celle de Notre-Dame et contre les Persécuteurs de l'Église) furent supprimées.
9. L'usage d'un **Dernier Évangile Propre** fut aboli.

Là encore, nous sommes obligés de nous contenter d'un bref aperçu de ces changements annoncés comme « provisoires » - mais qui ont modifié la sainte liturgie au point de décourager tous les prêtres de les apprendre, les plus spécialistes exceptés. Pourquoi s'embêter, de toute façon ? D'ici cinq ans, les rubriques auront à nouveau changer.

Enfin, en 1955, la **Solennité de saint Joseph**, Patron de l'Église universelle, fut supprimée. Elle fut remplacée par une sorte de fête du Travail, St. Joseph artisan, le premier mai, jour férié socialiste international.

En 1957, d'autres changements dans la Semaine Sainte furent introduits, avec notamment des indications pour une **Messe Solennelle sans sous-diacre**.

IV. Consultation pour d'Autres Changements (1957)

En 1957 également, les évêques du monde entier furent consultés à propos d'autres changements liturgiques. La majorité demanda à ce que la structure traditionnelle de l'Office Divin soit préservée. Le Père Thomas Richstatter, dans son livre *Liturgical Law. New Style, New Spirit*, donne le compte-rendu suivant :

"Un évêque cite Saint Thomas (*Summa*, I-II, q. 97, art. 2) où il déclare que la modification de toute loi positive amène naturellement avec elle une certaine diminution de la discipline. Par conséquent, si l'on veut effectuer un changement, cela ne doit pas être juste pour quelque

chose « d'un peu mieux, » mais pour quelque chose de « beaucoup mieux » afin de compenser cette chute de la discipline qui accompagne nécessairement tout changement dans la législation. Par conséquent, affirme l'évêque, nous devons être très prudents en ce domaine. Il est difficile de dire « non » aux demandes de changement, mais c'est ici l'action appropriée. L'évêque conclut en déclarant qu'il est du grand nombre de ceux qui sont non seulement satisfaits de la liturgie telle qu'elle est, mais qui considèrent de plus tout changement indésirable, et même dangereux pour l'Église. »

V. Messes Dialoguées et Commentateurs (1958)

Le 3 Septembre 1958, un mois avant la mort du pauvre Pie XII, l'Instruction sur la Musique Sacrée fut rendue publique. L'utilisation de la « Messe Dialoguée, » d'abord concédée en 1922, fut étendue et encouragée, de sorte que la congrégation récitait une grande partie de la Messe avec le prêtre : l'Introït, le Kyrie, le Gloria, etc., ainsi que toutes les réponses. Il convient de noter ici que la forme traditionnelle de la participation de l'assemblée est le chant grégorien. La récitation par le peuple des prières de la Messe est une nouveauté introduite par la « Messe dialoguée. »

Sous prétexte de participation, les commentateurs laïcs firent leur apparition pour la première fois. Leur rôle consistait à lire en vernaculaire pendant que le prêtre lisait en latin.

Le 28 octobre de la même année Jean XXIII fut élu. Il ne perdit pas un instant pour convoquer un Concile général qui « consacrerait l'Œcuménisme. » L'année suivante, en juin 1960, **Jean XXIII nomma le Père Bugnini** secrétaire de la Commission Liturgique Préparatoire du Concile.

En attendant, le Père Bugnini poursuivit son travail avec la commission pour la réforme de la liturgie, produisant encore une autre série de modifications provisoires, qui devaient durer jusqu'aux réformes conciliaires. Le Missel et le Bréviaire furent à nouveau modifiés, ainsi que le calendrier, et, pour la première fois, le Pontifical et le Rituel.

VI. Les Changements de Jean XXIII (1960-1962)

Nous arrivons enfin à la « liturgie de Jean XXIII, » plus proprement appelée « liturgie Bugnini intermédiaire. » Les modifications suivantes furent introduites à la Messe, à l'Office Divin et dans le calendrier :

1. Les **vies de saints** des Matines furent réduites à de brefs résumés.
2. Les **leçons des Pères de l'Église** furent réduites à des passages aussi brefs que possible, avec le désir un peu naïf que le clergé continue à se nourrir l'âme avec des écrits patristiques de façon autonome.
3. La **récitation solitaire** de l'Office Divin ne fut plus considérée comme une prière publique, et par conséquent la sainte salutation *Dominus Vobiscum* fut supprimée.
4. Le **Dernier Évangile** était plus souvent supprimé.
5. La **Conclusion Propre** des hymnes de l'Office fut supprimée.
6. De nombreux **jours de fête sont abolis**, comme étant redondants ou non « historiques », par exemple : (a) L'Invention de la Sainte-Croix. (b) St. Jean devant la Porte Latine. (c) L'Apparition de Saint-Michel. (d) La chaire de Saint-Pierre à Antioche. (e) Saint Pierre aux Liens, etc.
7. Pendant le Concile, le principe du Canon immuable de la Messe avait été détruit par l'**ajout**

du nom de saint Joseph.

8. Le **Confiteor avant la Communion** fut supprimé.

Il est à noter que la « liturgie de Jean XXIII » ne fut en vigueur que trois ans, jusqu'à la promulgation du Décret Conciliaire sur la Liturgie - également le travail de Bugnini.

VII. La Liturgie dans la Fraternité Saint-Pie X

[Note du traducteur : ce paragraphe, tout comme l'ensemble du document, a été écrit en 1983. Par conséquent on y décrit ici la liturgie de la FSSPX à ses débuts.]

Question : « La liturgie de Jean XXIII n'est-elle pas celle dans laquelle vous autres prêtres avez été formés et ordonnés à Ecône ? »

La réponse est non. Nous n'avons reçu aucune formation liturgique digne de ce nom à Ecône, et jusqu'en septembre 1976, la Messe était celle des premières années de Paul VI. (D'ailleurs, la concélébration était autorisée dans nos premiers statuts.) Le célébrant s'asseyait sur le côté et écoutait les lectures, ou bien il les faisait lui-même sur un pupitre face au peuple. La seule raison pour laquelle les lectures étaient faites en latin et non français, nous-a-t-on dit, est que le séminaire était international ! (Il est intéressant de noter que les *Ordonnances* de la Fraternité, signées par Mgr Lefebvre et actuellement en vigueur, permettent la lecture de l'Épître et de l'Évangile *en langue vernaculaire* sans les lire d'abord en latin).

Il serait difficile de dire quelle liturgie était suivie à Ecône, parce que les rubriques étaient un méli-mélo de différents éléments, un prêtre disant la messe un peu différemment du suivant. Aucun ensemble de rubriques n'était systématiquement observé ou enseigné. En fait, on n'y enseignait pas du tout les rubriques.

Le mieux que je peux dire est qu'au fil des ans un certain mélange éclectique de rubriques se développa, basé sur le double principe de (a) ce que Mgr Lefebvre aimait, et (b) ce que chacun avait fait en France. Ces rubriques vont assez librement de la Liturgie de saint Pie X à celle de Paul VI en 1968. C'est tout simplement le « Rite d'Ecône, » une norme indépendante.

Aujourd'hui encore, il serait impossible d'étudier un manuel de rubriques puis de servir, par exemple, dans une messe pontificale à Ecône. Il n'y a pas d'uniformité, parce qu'il n'y a pas de principe d'uniformité, certainement pas la « liturgie de Jean XXIII. » Peut-être qu'un jour quelqu'un codifiera ce rite d'Ecône pour la postérité.

En ce qui regarde notre formation au séminaire, on nous a jamais appris à célébrer la Messe. La préparation à cette part plutôt importante de la vie sacerdotale devait être vue tout seul sur notre temps libre. La plupart des séminaristes là-bas semblent ne s'être jamais appliqués à une étude stricte ou systématique des rubriques, comme on peut le voir à la façon dont ils célèbrent la Messe aujourd'hui.

La Messe traditionnelle est une œuvre de discipline et d'art ; chaque petit mouvement est soigneusement prescrit et prévu. Il est dommage qu'aujourd'hui tant de prêtres formés à Ecône se contentent de dire la messe « plus ou moins » correctement. Mais sans formation et avec le mauvais exemple des prêtres âgés qui avaient été soumis à vingt ans de changements déroutants continus, pouvait-on s'attendre à autre chose ?

Un autre résultat heureux émergea du chaos liturgique à Ecône. Certains séminaristes revinrent tout simplement aux rubriques non réformées de l'Église. Après tout, Mgr Lefebvre lui-même ne leur avait-il pas dit que ce Bugnini était un franc-maçon ? Et n'avait-il pas son doigt dans la tarte liturgique depuis 1948 ?

Dites « Non » aux Réformateurs

À l'époque, on nous apprenait à rejeter le Concile Vatican II entièrement, puisque, toujours selon Monseigneur, tant de ses actions « ont commencé dans l'hérésie et ont fini dans l'hérésie. » Pourquoi alors suivre la liturgie provisoire qui lui a ouvert le chemin ? Pourquoi, en effet ? Mgr Lefebvre n'a pas jugé nécessaire en 1976 de forcer une « réforme » liturgique en Angleterre, en Allemagne et en Amérique où l'on suivait la liturgie non-réformée.

Je ne prétends pas que la « Liturgie de Jean XXIII » est hérétique ou d'une façon ou d'une autre offensante à Dieu, comme l'est le *Novus Ordo*. Mais je sais que c'est une étape vers le *Novus Ordo*, concoctée par ceux-là mêmes qui ont produit le *Novus Ordo*. Et je crois, enfin, qu'accepter ces « réformes » aujourd'hui avec l'avantage de vingt ans de recul serait une erreur. Je sais aussi - je l'ai vu de mes propres yeux - que l'effet cumulatif de ces changements progressifs sur les prêtres est désastreux.

L'Église aujourd'hui doit être reconstruite pratiquement à partir du sol. Allons-nous chercher pour modèle l'homme rayonnant de santé ou celui qui meurt lentement ? Allons-nous prendre comme principe le même adage de saint Vincent de Lérins : « *Quod semper, quod ubique, quod ab omnibus* » (Ce qui a été fait toujours, partout, et par tous) ou les « lois » (si tant est qu'on puisse les considérer telles) qui, dans l'intention avérée de leurs créateurs ne servit qu'à ouvrir la voie à la destruction de la « plus belle chose de ce côté du ciel, » le Saint Sacrifice de la messe ?